

-COPIE-

**SCP ORIOT David et
COULEAU Hélène**

**Huissiers de Justice
Associés**

11 Place Hôtel de Ville

03200 VICHY

☎ : 04 70 98 32 82

☎ : 04 70 98 87 47

CDC 40031000010000330067T68



REFERENCE ETUDE

N° V22384

ACTE8240 Tiers 26622

CONGE

Donné par le preneur commercial en vertu de l'article L145-51 du Code de Commerce

LE :

Huit Mars

DEUX MILLE ONZE

Nous, Société Civile Professionnelle David ORIOT et Hélène COULEAU Huissiers de Justice Associés près le Tribunal de Grande Instance de CUSSET, domiciliés à VICHY, 11, Place de l'Hotel de Ville.

L'un d'eux soussigné

A:

Monsieur [REDACTED], domicilié(e)(s) [REDACTED]

[REDACTED]

Pour qui la copie du présent acte a été remise comme indiqué au procès verbal de signification.

A LA DEMANDE DE:

Madame LEGRAND Josette née TRILLON le 03/05/1942 à GANNAT, domicilié(e)(s) [REDACTED]

[REDACTED]

Elisant domicile en mon étude

SIGNIFIE, RAPPELLE ET DECLARE:

Que la requérante occupe divers locaux commerciaux sis VICHY 03200, [REDACTED], en vertu d'un bail sous seing privé fait à VICHY en date du 17 mai 2004 à la demande des conjoints DUFRAISSE aux droits de qui se sont trouvés ensuite Mr et Mme TAN David, et aux droits de qui vous vous trouvez actuellement en vertu d'un acte de vente passé pardevant M^o CHATEAU Notaire à VICHY en date du 9 mars 2010.

Que ladite location a été consentie pour une durée de neuf années à compter du 1er avril 2004 pour expirer le 31 mars 2013.

Que la requérante entend bénéficier de ses droits à la retraite et céder son droit au bail.

Conformément aux dispositions de l'article L 145-51 du Code de Commerce, la requérante vous notifie son intention de céder son bail et entend bénéficier de la déspecialisation en offrant un fonds tout commerce,

moyennant un prix de cession de :

QUINZE MILLE EUROS (15.000 €).

Nous vous rappelons que vous avez, dans un délai de **DEUX MOIS**, une priorité de rachat aux conditions fixées ci-dessus.

A défaut d'usage de ce droit, votre accord est réputé acquis, si, dans le même délai de **DEUX MOIS**, vous n'avez pas saisi le Tribunal de Grande Instance.